

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE-----
COMITE DE PILOTAGE-----
SECRETARIAT EXECUTIF ITIE-GUINEE
-----**NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL
(PTBA) 2024****I. INTRODUCTION :**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE-GUINEE) est créée par Décret D/2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012, modifié par le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 qui dispose en son article premier que : « l'ITIE-GUINEE est un organe consultatif, placé sous la tutelle du Ministère en charge des Mines et de la Géologie. ITIE-GUINEE est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière ».

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives constitue de nos jours une Norme Internationale de Bonne Gouvernance dans le secteur pétrolier, gazier et minier.

Cette Initiative a pour but :

- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ;
- de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ;
- de favoriser donc le bon usage de la richesse des Industries Extractives afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique ;
- de contribuer au développement durable.

Le point 1.5 de l'Exigence N°1 de la Norme ITIE 2023, adoptée lors de la Conférence Mondiale de l'ITIE à Dakar (Sénégal) du 13 au 14 Juin 2023 : « exige du Groupe Multipartite de maintenir un Plan de Travail pour la mise en œuvre. Le Plan de Travail doit aborder les thèmes les plus pertinents pour la Gouvernance des ressources naturelles, conformément aux priorités nationales ; en tenant compte, notamment des questions liées à la corruption, à l'égalité des genres, à la transition énergétique, à la perception des recettes, à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et à d'autres questions clés de Gouvernance du secteur extractif, ainsi que des consultations tenues avec les principales parties prenantes. Ce Plan de Travail doit inclure les activités mesurables et assorties de délais visant à atteindre les objectifs convenus et à mettre en œuvre les recommandations issues de la Validation et de la déclaration avec un budget entièrement chiffré qui identifie les sources de financement ».

La République de Guinée dispose d'un potentiel minier riche et varié réparti sur l'ensemble de son territoire. La diversité de ce potentiel offre des opportunités d'investissement capable de soutenir une très forte croissance économique et constitue un pilier important dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) ainsi que le Programme de Référence Intérimaire de la Transition qui est un document multi sectoriel de la Guinée à portée nationale, pour la période 2022-2025, qui a pour objectif principal de contribuer par ses interventions, à la réalisation des missions de la Transition telles que définies dans la Charte de la Transition. <https://www.mpci.gov.gn> <https://www.mines.gov.gn>

A ce titre, le Groupe Multipartite privilégie la recherche de solutions novatrices parmi lesquelles l'extension de la mise en œuvre du processus afin d'éclairer le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Ce qui permettra d'améliorer l'exhaustivité des Rapports ITIE, la qualité de l'information du public sur les recettes, et qui encouragera aussi l'adoption de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, autant en ce qui concerne les affaires de l'Etat que le monde des Entreprises.

A la lumière de ce qui précède, le Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE se fixe pour :

- 1. Objectif global :** En tant que **Pays ayant obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points)**, l'objectif principal est de poursuivre et renforcer cette mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs afin d'atteindre le score le plus élevé de la Validation.
- 2. Objectifs Spécifiques :** Les objectifs spécifiques de ce Plan de Travail sont les suivants :
 - 2.1 Veiller au respect du cadre légal et institutionnel (juridique et fiscal) dans l'octroi des licences et des contrats, tenir le registre de la propriété effective et la participation de l'Etat, ainsi que le suivi de l'exploration, de la production et des émissions de gaz à effet de serre ; <https://mines.gov.gn/cadre-juridique>
 - 2.2 Amorcer la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations ;
 - 2.3 Rendre l'information relative à la collecte et à la réconciliation des paiements et des revenus désagrégés, disponible et accessible au grand public par la publication, la dissémination et la divulgation des données ;
 - 2.4 S'assurer que les données sur les revenus provenant de l'extraction minière sont débattues et effectivement affectées selon les règles de la démocratie et de la transparence dans la gestion des dépenses sociales, économiques, environnementales ;
 - 2.5 Promouvoir une meilleure appropriation de la Norme ITIE par l'Administration Publique, les Sociétés Minières et la Société Civile en vue d'évaluer les résultats et impacts de la mise en œuvre effective de l'ITIE.

La voie pour l'atteinte de ces objectifs s'articule autour de neuf (9) axes ci-après :

- i. Faire la mise à jour du cadre légal et institutionnel des Industries Extractives ;
- ii. Suivre les activités d'exploration, de production et d'exportation ; si nécessaire la divulgation par les entreprises des émissions de gaz à effet de serre ;
- iii. a) Produire et publier le Rapport ITIE-GUINEE 2022 portant sur la collecte et la réconciliation des flux de paiements et de revenus, (collecte des taxes et redevances) ;
b) Mettre en œuvre la politique des données ouvertes ;
- iv. Suivre l'affectation des revenus ;
- v. Suivre la gestion des dépenses et la mise en œuvre de la politique de développement durable en tenant compte des questions de genre, sociales, économiques et environnementales ;
- vi. Obtenir le score le plus élevé de la Validation ;
- vii. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination du Rapport ITIE 2022 ;
- viii. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE ;
- ix. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance du Secrétariat Exécutif et des organes de l'ITIE.

C'est dans ce cadre que le Groupe Multipartite (GMP) composé de la Société Civile, de l'Administration Publique et des Entreprises Minières, auxquelles la Guinée a ajouté les Institutions Républicaines afin que ces dernières soient informées de toutes les étapes de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée pour leur permettre d'amener le Gouvernement à prendre les décisions allant dans le sens de l'utilisation optimale des revenus tirés des Industries Extractives. Au-delà de cette mission, c'est d'être aussi des interlocuteurs et des porteurs de messages auprès de leurs institutions et des populations sur la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ce Groupe s'attèle à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les délais requis par les Exigences en matière de préparation, de divulgation des Rapports ITIE et de Validation afin d'obtenir le score le plus élevé des trois composantes, à savoir : « **l'Engagement des parties prenantes ; la Transparence ; les Résultats et l'Impact** ».

En s'engageant à mettre en œuvre les Exigences de la Norme ITIE 2023, l'Etat Guinéen vise à promouvoir une meilleure gouvernance des ressources extractives à travers la collecte, la réconciliation, l'audit, les transactions liées aux entreprises d'Etat, les paiements infranationaux et la publication de tous les paiements effectués par les Entreprises Minières et de toutes les recettes publiques perçues par l'Etat.

Place du secteur minier dans l'économie nationale :

L'exploitation minière représente une part importante de l'économie guinéenne, générant plus de 91,48 % des exportations, fournissant 24,46 % des revenus budgétaires de l'Etat, constituant 18,27 % du PIB et 6,70 % des emplois (source Rapport ITIE 2021).

C'est à cet effet, qu'une meilleure répartition des revenus (transferts infranationaux) va être faite avec la création du Fonds National de Développement Local (FNDL) conformément à l'Article 165 du Code Minier, aliéna 3 qui a prévu l'appui direct de 15 % des revenus miniers partiels au développement de l'ensemble des collectivités du pays et doivent apparaître dans le budget annuel de chaque commune.

Le versement de la quote-part de 15 % revenant aux collectivités dans un compte au Trésor Public dénommé « Fonds National de Développement Local (FNDL) » créé par l'Article 20 de la Loi de Finances 2016/001/AN de la République de Guinée. www.droit-afrique.com/uploads/Guinee-LF-2016.pdf

La gestion du compte du FNDL est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), créé par Décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 Novembre 2017.

Dans le même cadre, les revenus recouverts par le Fonds de Développement Economique Local (FODEL) a été mis en place conformément aux dispositions prévues à l'Article 130 du Code Minier, paragraphe 5.

Le FODEL est alimenté par la contribution au développement local destinée au financement des projets communautaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Développement Local.

Le Décret D/2017/285/PRG/SGG, portant modalités de constitution et de gestion du FODEL. Le Décret a été complété par l'Arrêté Conjoint A/2018/7932/MMG/MATD/SGG du 22 Novembre 2018 qui précise les modalités d'utilisation, de contrôle et de gestion du FODEL. <http://mines.gov.gn/docs/PDF/décrets-285-FODEL.pdf>

Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale (RSE) :

Le Gouvernement de la République est engagé, à travers le Ministère en charge des Mines et de la Géologie, dans la mise en œuvre d'un plan d'action inspiré de la « Vision du Régime Minier pour l'Afrique » (VMA-2009). Le Gouvernement se mobilise aussi, par le biais de l'Initiative pour un Développement Responsable du Secteur Minier (RMDI), par le Forum Economique Mondial, pour reformer son secteur afin de le rendre plus apte à répondre aux enjeux de développement durable.

Aujourd'hui, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), est au centre des préoccupations dans les sphères mondiales (secteur privé), internationales (communauté des Etats) et nationales de la Gouvernance Minière.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) permet aussi aux Entreprises de contribuer volontairement au développement des Communes impactées par les opérations minières.

La mise en place du contenu local permet d'optimiser la contribution des entreprises extractives dans le cadre du développement durable des communautés voisines des Industries Extractives. <https://www.smfg.com/app/uploads/2020/07/MMG>

Investissement minier en Guinée :

La Politique minière du Gouvernement est d'accroître l'investissement minier et son probable impact économique.

La Guinée occupe le 1^{er} rang mondial pour les réserves de bauxite et le 6^{ème} pour l'extraction de la bauxite à haute teneur. En plus de l'énorme stock de bauxite à Sangarédi et à Boké, il y a plusieurs quantités d'or sous le sous-sol de la Préfecture de Siguiri et du diamant à Banankoro.

Mais l'un des gisements de fer les plus importants est la zone de 1 500 Km² du Mont Simandou dans la Préfecture de Beyla qui abrite la plus grande réserve inexploitée de minerai de fer à haute teneur au monde. En outre, l'immense projet de Simandou détient environ 2,4 milliards de tonnes de minerais de fer titrés à plus de 65,5%. <https://guineenews.org>

Le Gouvernement Guinéen tient au respect de ses engagements internationaux. Cette volonté politique a été exprimée par Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat lors de sa rencontre du 16 Septembre 2021 avec les Responsables du Secteur Minier au Palais du Peuple ; citation : « je réaffirme ma volonté ferme et celle de mon Gouvernement à soutenir le processus ITIE en Guinée ».

II. FINANCEMENT :

Le Plan de Travail doit être revu et actualisé annuellement. Il ne doit pas être statique. Donc, il doit être glissant pour permettre de prendre en compte les évolutions éventuelles du secteur extractif et les politiques gouvernementales.

Le présent Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) prend en compte toutes les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE, lors de sa réunion du 16 Février 2022 à Oslo (NORVEGE), suivant Référence de la Décision : 2022-16/BM-52 déclarant que **la Guinée a obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points), assorti de cinq (05) mesures correctives.**

Ainsi, en application des principes de l'ITIE INTERNATIONALE : « **les obligations pour les Etats à démontrer le degré de leur adhésion au processus de l'ITIE consistent à faire figurer dans leurs budgets nationaux, les financements nécessaires à soutenir les plans d'actions qui alimentent les activités du Comité de Pilotage et les Commissions Opérationnelles** » ;

Également, parmi les douze (12) Principes de l'ITIE 2023, au point N°12, il est précisé que : « **Dans la recherche de solutions, nous croyons que toutes les parties prenantes-y compris les gouvernements et leurs agences, les entreprises de l'industrie extractive, les sociétés de services, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non gouvernementales-ont des contributions importantes et pertinentes à apporter** ».

Le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021, en son article 16 stipule que : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE sont constituées de : i) Subventions budgétaires de l'Etat ; ii) Contributions du Fonds d'Investissement Minier (FIM), du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) ; iii) Concours financiers extérieurs des Institutions Internationales et des Organismes Etrangers de Coopération ; iv) Contribution des Sociétés Minières, Pétrolières et Gazières selon le Principe N°12 de la Norme ITIE 2019 ; v) Contribution du Secteur Privé et des ONG associées à l'Initiative ; vi) Dons et Legs ».

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Travail et Budget Annuel, le Gouvernement peut s'adresser aux Partenaires Techniques et Financiers bi et multilatéraux en leur demandant des appuis complémentaires.

III. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2024 :

Ce Plan de Travail et Budget Annuel, présenté ci-dessous est le résultat des séances de travail du Groupe Multipartite (GMP).

Ce faisant, les neuf (9) axes stratégiques identifiés sont déclinés en **103 activités avec un budget qui se chiffre à un coût total de 915 228 USD (Neuf cent quinze mille deux cent vingt-huit US Dollars)** soit l'équivalent de **GNF 7 778 608 346** dont le financement est identifié par l'Etat Guinéen à travers la Loi de Finances initiale 2024 à hauteur de **GNF 5 300 000 000** soit l'équivalent de **623 596 USD (68,14%)** ; à travers les Fonds EGPS (Banque Mondiale) à hauteur de **GNF 552 441 078**, soit l'équivalent de **65 000 USD (7,10%)** et à travers le Fonds d'Investissement Miniers (FIM) à hauteur de **GNF 387 669 152**, soit l'équivalent de **45 613 USD (4,98%)**. Ainsi, le financement total identifié se chiffre à hauteur de **GNF 6 240 110 213** soit l'équivalent de **734 208,92 USD (80,22%)** et **un financement à rechercher à hauteur de GNF 1 538 498 086** soit l'équivalent de **181 019,08 USD (19,78%)**.

Le taux de change appliqué suivant **Liste N°220/2023 du 20 Novembre 2023 (BCRG) est : 1 USD = 8 499,0935 GNF.**

Les neuf (9) axes stratégiques sont décrits comme suit :

1. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat. (Exigence 2 de la Norme)

(Voir détail aux pages 22 à 27)

Le Code Minier constitue le cadre juridique de l'intervention de l'Etat dans le domaine minier. Institué par la Loi L/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, tel qu'amendé par la Loi L/2013/053/CNT du 08 Avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier, constitue également le cadre fiscal de l'exercice de l'activité minière en Guinée.

Conformément à l'exigence 2 et les sous-exigences 2.5 (b et c) et 2.6 de la Norme ITIE 2023, la Guinée a publié en Décembre 2016 sa feuille de route pour la divulgation relative à la propriété effective à compter du 1^{er} Janvier 2020

<https://eiti.org/fr/document/feuille-route-pour-publication-proprété-réelle-guinee>).

Cette rubrique doit rendre efficace et efficiente la transparence en matière de procédure d'octroi des licences et contrats et procéder à une mise à jour du cadastre minier.

En plus, l'application de la **Propriété Effective et la Participation de l'Etat** qui s'articulent autour de la gouvernance dans l'administration des titres miniers est une Exigence au cœur de l'ITIE et des préoccupations du Gouvernement. L'objectif est de maximiser la transparence et de réduire progressivement la corruption conformément à la Norme ITIE 2023 qui encourage la transparence des contrats et des licences qui sont des défis à relever.

C'est pourquoi, lever les obstacles d'ordre légal et fiscal est non seulement un impératif pour la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée mais aussi permettra de la pérenniser.

Les résultats sur la divulgation de la propriété effective est l'identification des vrais propriétaires des Titres Miniers.

« Toutes les entreprises minières, pétrolières et gazières sont tenues de communiquer à l'ITIE-GUINEE l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur degré de participation au capital de l'entreprise et les modalités d'exercice de cette participation ou de contrôle desdites entreprises. Le non-respect de cette obligation entraîne la suspension voire le retrait de la licence délivrée à l'entreprise défaillante ». Article 4 du Décret/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021.

Ce premier axe est composé de vingt-sept (27) activités pour un montant de **30 000 USD** réparties comme suit :

1.1 à 1.7	Suivre le processus de modernisation du cadastre minier Jusqu'à organiser un atelier regroupant les Institutions Républicaines et le GMP	=	10 000 USD
1.8	Organiser un atelier de validation de l'avant-projet de loi sur la propriété effective	=	10 000 USD
1.13	Organiser un atelier de sensibilisation sur la propriété Effective pour les personnes politiquement exposées	=	10 000 USD
1.21	Publier les informations (liste sur la propriété effective)	=	pm

2. Suivre l'exploration et production (Exigence 3) :
(Voir détail à la page 28)

Cette composante se définit par la mise en place d'un système efficace et sécurisé pour l'exploration, le suivi de la production et l'exportation du secteur extractif en Guinée.

L'ITIE exige la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur.

Les résultats attendus de la publication des données sur la production sont de savoir le volume de la production et les revenus auxquels on peut s'attendre avec la commercialisation de cette production.

Elle comprend trois (3) activités pour un montant **mis pour mémoire** et qui se décomposent comme suit :

2.1 à 2.3 Renforcer les capacités du personnel chargé des opérations de suivi et de contrôle pour une évaluation quantitative et qualitative des productions jusqu'à divulguer les données sur l'exploration et la production pour l'exercice fiscal. = pm

3. Collecte des recettes : produire et publier les Rapports ITIE portant sur les flux des paiements et les flux des revenus (Exigence 4) :
(Voir détail aux pages 29 et 30)

Cette rubrique porte essentiellement sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements effectués par les sociétés minières et des flux de revenus perçus par les administrations pour l'année fiscale concernée.

Les actions requises pour cela, portent entre autres sur le recrutement d'un Consultant National et de l'Administrateur Indépendant qui, auront en charge respectivement la réalisation d'une étude de cadrage et l'organisation d'un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration devant aboutir à l'élaboration d'un Rapport définitif, et l'organisation de sa publication par le Comité de Pilotage.

Elle comporte dix (10) activités pour un montant de **140 613 USD** et se résume comme suit :

3.1 à 3.3 Poursuivre l'appui du Consultant National pour l'élaboration de l'étude de cadrage pour l'année 2022	=	45 613 USD
3.4 à 3.6 Négocier les contrats ; organiser l'atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration et les réunions	=	10 000 USD
3.7 Produire et adopter le Rapport définitif ITIE-GUINEE 2022 (Honoraires des Consultants)	=	65 000 USD
3.8 Organiser la cérémonie de publication du Rapport ITIE 2022	=	5 000 USD
3.9 Traduire et imprimer la synthèse du Rapport ITIE 2022 en 4 langues nationales	=	10 000 USD
3.10 Elaborer et publier le rapport annuel d'avancement 2023	=	2 000 USD

4. Gestion et répartition des recettes (Exigence 5) : (Voir détail à la page 31)

Le but de cette composante, est d'assurer un meilleur suivi de l'affectation des revenus issus des Sociétés Minières. Le Groupe Multipartite est encouragé à publier des informations sur la gestion des revenus, en contribuant à améliorer la compréhension du public et à alimenter le débat.

Elle comprend trois (3) activités dont le montant est établi pour mémoire, ces activités sont :

- 4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes = pm
- 4.2 Former les Receveurs Communautaires sur le processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration = pm
- 4.3 S'assurer que les dispositions prévues dans le Code Minier sont Appliquées = pm

5. Dépenses sociales, économiques environnementales et de politique de développement durable (Exigence 6) : (Voir détail à la page 32)

Cette rubrique, vise à améliorer la gestion des dépenses publiques face à la volatilité des revenus issus des Industries Extractives afin de permettre d'évaluer l'impact du secteur extractif sur l'économie nationale. Le Groupe Multipartite doit divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des Industries Extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le Rapport ITIE.

L'une des préoccupations principales de la Société Civile, c'est la divulgation de toutes les informations sur les paiements et les revenus dans le but d'une utilisation optimale desdits revenus. Celle des Entreprises, c'est d'obtenir la licence sociale en vue d'opérer leurs activités en toute tranquillité et le respect des textes de Lois en vigueur ainsi que leur constance.

Elle comprend cinq (05) activités pour un montant de **30 000 USD**, qui se décompose comme suit :

- 5.1 S'assurer que la Loi de Finances a pris en charge les revenus miniers dans les volets recettes et dépenses = pm
- 5.2 S'assurer que la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat = pm
- 5.3 S'assurer que les revenus issus des Industries Extractives sont convenablement utilisés dans la mise en œuvre du PDL = pm
- 5.4 Renforcer le partenariat public et privé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur minier = pm
- 5.5 Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques = 30 000 USD

6. Résultats et Impact : Renforcer et élever le score de la Guinée afin d'atteindre les 100 points (Exigence 7) : (Voir détail aux pages 33 et 34)

Il convient de rappeler que la République de Guinée a **obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88 points sur 100)**, assorti de cinq (05) mesures correctives, lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE, le 16 Février 2022 à Oslo (NORVEGE), suivant Référence de la Décision : 2022-16/BM-52.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE a décidé le démarrage de la prochaine Validation de la Guinée à partir du 1^{er} Janvier 2025 et doit satisfaire à la mise en œuvre des mesures correctives.

Les autorités doivent tout mettre en œuvre pour maintenir cette conformité en mettant à la disposition de l'ITIE-GUINEE les moyens financiers, matériels et techniques pour la réalisation des activités prévues dans son PTBA.

Cette rubrique comporte douze (12) activités pour un montant de **10 000 USD** et se décompose comme suit :

6.1 à 6.12 Evaluer trimestriellement les activités contenues dans le PTBA en tenant compte des mesures correctives, jusqu'à organiser la cérémonie de publication portant sur la Validation de la Guinée = pm

7. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination du Rapport ITIE 2022 :
(Voir détails aux pages 35 à 37)

Cette composante, qui s'articule sur la gouvernance administrative dans le domaine de l'exploitation minière vise à la création des conditions nécessaires à un dialogue permanent relatif à l'utilisation optimale des ressources générées par les industries extractives. L'objectif est de maximiser la transparence pour une redevabilité des gestionnaires des deniers publics et de réduire progressivement, jusqu'à élimination complète, le climat de méfiance et de tension dans les zones minières.

Le Groupe Multipartite doit s'assurer que le Rapport ITIE 2022 est compréhensible et accessible au grand public et qu'il contribue au débat public. Le public cible devra inclure le Gouvernement, les Institutions Républicaines, la Société Civile, les Sociétés Minières, les Médias et les Communautés des zones minières.

Cette rubrique comporte dix-sept (17) activités pour un montant de **167 490 USD** et se résume comme suit :

7.1 à 7.2 Mettre à jour la stratégie de communication jusqu'au Plaidoyer pour accroître l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE	=	pm
7.3 Réaliser la mission de dissémination du Rapport ITIE 2022	=	80 000 USD
7.4 Présenter la synthèse du Rapport 2022 à la maison de presse	=	1 000 USD
7.5 Présenter la synthèse du Rapport 2022 dans six (6) Universités	=	4 000 USD
7.6 Publier la synthèse du Rapport dans trois (3) journaux de la place	=	12 100 USD
7.7 à 7.10 Insérer des messages et spots publicitaires, conception et impression des agendas et calendriers, avis à manifestation d'intérêt dans les journaux, affichage des panneaux publicitaires	=	20 890 USD
7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE	=	25 000 USD

7.12 Concevoir les bulletins et les podcasts	=	5 000 USD
7.13 Conception et impression des dépliants et des kakémonos	=	2 500 USD
7.14 Informations, abonnements, documentations et revues	=	3 000 USD
7.15 Organiser des émissions et reportages à la Radio et TV	=	10 000 USD
7.16 Suivre et évaluer périodiquement les activités de communication	=	4 000 USD
7.17 Veiller à l'implication des femmes dans le processus ITIE	=	pm

8. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE :

(Voir détails aux pages 38 et 39)

Le faible niveau de compréhension des enjeux réels du public guinéen sur l'ITIE, y compris le Gouvernement, les Institutions Républicaines, constitue une forte contrainte à lever, ce qui justifie les volets ci-après dont le coût de réalisation pour cette rubrique qui comporte neuf (09) activités, se chiffrent à un montant de **142 600 USD** et se résument comme suit :

8.1 Organiser un atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement et les Institutions Républicaines	=	10 000 USD
8.2 à 8.3 Organiser un (1) atelier portant sur la Norme ITIE 2023 en faveur du GMP, sensibiliser les nouvelles entreprises	=	10 000 USD
8.4 Organiser un atelier de sensibilisation avec le genre	=	10 000 USD
8.5 à 8.8 Identifier, élaborer, mettre à jour un plan de formation, réaliser les voyages d'études et les missions à l'extérieur et former les membres du GMP et les cadres du S.E	=	62 600 USD
8.9 Divulguer le Rapport ITIE 2022 par la Société Civile	=	50 000 USD

9. Pérennisation et fonctionnement du processus ITIE-GUINEE (Coordonner, renforcer et pérenniser) : *(Voir détails aux pages 40 à 43)*

Cette rubrique devient d'autant plus importante que la Norme ITIE s'est maintenant élargie pour couvrir encore plus de domaines de la Chaîne de Valeurs. Avec cette Exigence, les Organes Nationaux de l'ITIE devront veiller à assurer la publication, non seulement des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les services de l'Administration Publique, mais également aux transferts des revenus issus de l'extraction minière vers les collectivités locales.

Le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 au Chapitre III, Article 16 mentionne que : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE sont constituées de : Subventions budgétaires de l'Etat ; etc... ».

Le texte d'application du Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 doit faire l'objet d'un Arrêté Conjoint portant sur la mise en place d'un financement pérenne de l'ITIE-GUINEE. Cet Arrêté Conjoint doit être signé par Messieurs les Ministres en charge des Mines et de la Géologie ; en charge du Budget et celui en charge de l'Economie et des Finances.

L'ITIE doit être perçue comme un processus permanent et non un évènement dont le but est une meilleure gouvernance portée sur la transparence accrue.

Pour assurer le fonctionnement correct et régulier de l'ITIE-GUINEE, cette rubrique comprend dix-sept (17) activités pour un montant de **394 525 USD** et se résume comme suit :

- 9.1 à 9.3 Veiller au respect de l'application des Actes (Décrets, Arrêtés,) ; mener le plaidoyer auprès du Gouvernement (Loi de Finances), des PTF, des sociétés minières pour leur contribution au financement du processus ITIE-GUINEE ; élaborer, discuter et adopter un texte par prélèvement de 0,30 % des recettes fiscales nettes minières ou de 3,55 % des régies financières du Ministère des Mines et de la Géologie = pm
- 9.4 à 9.6 Organiser la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Supervision, du Comité de Pilotage et des Commissions = 22 500 USD
- 9.7 Publier dans les journaux et sur le site web le PTBA 2024 = 5 000 USD
- 9.8 à 9.9 Mobiliser à temps les ressources financières et envoyer les courriers aux PTF et aux Sociétés Minières pour solliciter leurs appuis = pm
- 9.10 à 9.11 Acquérir les biens (investissements) = 102 700 USD
- 9.12 Héberger, former et mettre à jour le site web www.itie-guinee.org = 25 000 USD
- 9.13 à 9.15 Appuyer et améliorer la gestion = 73 000 USD
- 9.16 Contribuer au financement du Secrétariat International de l'ITIE = 10 000 USD
- 9.17 Assurer le fonctionnement régulier du SE et CP ***(voir page 15)** = 156 325 USD

L'obligation des organes nationaux de l'ITIE est de recueillir et fournir les informations cruciales permettant de s'assurer que les recettes provenant des industries extractives atteignent leur destination et sont utilisées judicieusement et ne peut résulter que d'une capacité de gestion assise sur des moyens adéquats.

Le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE est dépourvu de tout moyen de déplacement. Cependant, il a l'obligation d'effectuer des missions dans les 7 Régions Administratives de la Guinée tant du point de vue de la dissémination des différents Rapports que du suivi des différents formulaires de déclaration.

Sur ce, l'ITIE-GUINEE doit améliorer et renforcer son fonctionnement et ses autres activités en le pourvoyant des moyens adéquats, condition indispensable au succès de son travail.

Le résultat des consultations avec les principales parties prenantes est reflété dans les procès-verbaux des réunions et publié sur le site-web (<https://www.itie-guinee.org>).

L'une des préoccupations principales de la Société Civile, c'est la divulgation de toutes les informations sur les paiements et sur les revenus dans le but d'une bonne utilisation optimale desdits revenus. Celle des Entreprises, c'est d'obtenir la licence sociale en vue d'opérer leurs activités en toute tranquillité et dans le respect des textes de Lois en vigueur.

Enfin, nous sollicitons auprès du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers et des Sociétés Minières un appui important pour permettre à l'ITIE-GUINEE, la réalisation de son Plan de Travail et Budget Annuel 2024.

Conakry, le Janvier 2024

Le Consultant Comptable et Financier

Le Secrétaire Exécutif

Sékou Amadou DRAME

Mamadou DIABY

**Vu et approuvé
Le Président du Comité de Pilotage**

Bachir CAMARA

ANNEXE
Détail des dépenses de fonctionnement

N°	Libellés	Montant prévisionnel		Montant Loi de Finances 2023	Observation
		USD	Equivalent GNF		
1	Salaires du personnel contractuel du Secrétariat Exécutif	21 525	182 946 000	182 946 000	
2	Primes d'encouragement des cadres du Secrétariat Exécutif	12 001	102 000 000	102 000 000	
3	Pré imprimés	1 624	13 800 000	13 800 000	
4	Documentations et revues	1 266	10 760 000	10 760 000	
5	Fournitures et petits matériels de bureau (électricité et plomberie)	1 057	8 980 000	8 980 000	
6	Fournitures de bureau et informatiques	11 683	99 294 500	99 294 500	
7	Carburant et lubrifiant	59 939	509 427 165	509 427 165	
8	Autres produits et fournitures (petits matériels et outillage)	730	6 200 640	6 200 640	
9	Maintenance, entretiens et réparations des immobilisations	24 709	210 000 000	210 000 000	
10	Frais de téléphone, Internet, DHL, etc...	10 378	88 200 000	88 200 000	
11	Missions et réceptions	1 765	15 000 000	15 000 000	
12	Autres prestations (nettoyage des bureaux) et des produits COVID-19	5 323	45 243 650	45 243 650	
13	Photocopies et reliures des documents	4 118	36 759 300	36 759 300	
TOTAL :		156 325	1 328 620 790	1 328 620 790	

Taux BCRG du 20/11/2023 Liste N°220/2023 : 1 USD = 8 499,0935 GNF

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2024
**TABLEAU RECAPITULATIF DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) PAR BAILLEUR DE FONDS
(EXPRIME EN USD)**
I. FINANCEMENTS IDENTIFIES

N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	BANQUE MONDIALE / FONDS EGPS	FONDS D'INVESTIS. MINIER	TOTAL FINANCEMENT IDENTIFIE	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
1	Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat.	20 000	-	-	20 000	
	1.1 à 1.4 Suivre le processus de modernisation du cadastre minier, jusqu'à organiser améliorer les règles et principes existants en matière d'octroi des licences conformément au Code Minier révisé.	pm	-	-	pm	
	1.5 à 1.6 Renforcer le système d'identification des propriétaires effectifs et établir la liste des personnes pour lesquelles la Loi interdit l'activité minière.	pm	-	-	pm	
	1.7 Organiser un (1) atelier regroupant les IR et le GMP pour trouver une solution à un obstacle potentiel.	10 000	-	-	10 000	
	1.8 à 1.12 Organiser un (1) atelier de Validation de l'avant-projet de Loi sur la propriété effective jusqu'à promulguer la Loi sur la propriété effective des Industries Extractives.	10 000	-	-	10 000	
3	Collecte des taxes et des redevances en vue de la production du Rapport ITIE	20 000	65 000	45 613	130 613	
	3.3 Poursuivre l'appui du Consultant National pour l'élaboration de l'étude de cadrage exercice 2022.	-	-	45 613	46 613	
	3.5 Organiser l'atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration.	10 000	-	-	10 000	
	3.7 Produire et adopter le Rapport final ITIE-GUINEE 2022.	-	65 000	-	65 000	
	3.8 Organiser la cérémonie de publication du Rapport ITIE-GUINEE 2022.	5 000	-	-	5 000	
	3.10 Elaborer et publier le rapport annuel d'avancement 2023.	5 000	-	-	5 000	
6	Impacts et résultats (avoir la note égale à 100)	10 000	-	-	10 000	
	6.12 Organise la cérémonie de publication portant sur la Validation de la Guinée.	10 000	-	-	10 000	

N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	BANQUE MONDIALE / FONDS EGPS	FONDS D'INVESTIS. MINIER	TOTAL FINANCEMENT IDENTIFIE	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
7	Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination du Rapport ITIE 2022.	128 490	-	-	128 490	
	7.3 Réaliser la mission de dissémination du Rapport 2022 dans les zones minières.	80 000	-	-	80 000	
	7.4 à 7.5 Présenter le Rapport ITIE 2022 à la maison de la presse et dans six (6) Universités.	5 000	-	-	5 000	
	7.06 Publier la Synthèse du Rapport 2022 dans trois (3) journaux de la place.	12 100	-	-	12 100	
	7.7 à 7.10 Insérer dans les messages et dans les spots publicitaires sur l'ITIE, conception et impression des agendas et calendriers 2024 jusqu'à augmenter et renouveler l'affichage des panneaux publicitaires.	20 890	-	-	20 890	
	7.12 Concevoir et imprimer les bulletins et les podcasts.	5 000	-	-	5 000	
	7.13 Conception et impression des dépliants et kakémonos	2 500	-	-	2 500	
	7.14 Informations, abonnements, documentations et revues.	3 000	-	-	3 000	
8	Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE.	50 581	-	-	50 581	
	8.1 Organiser un (1) atelier de sensibilisation (Membres du Gouvernement et GMP).	10 000	-	-	10 000	
	8.2 Organiser un (1) atelier sur la Norme 2023 en faveur des membres du GMP.	10 000	-	-	10 000	
	8.7 à 8.8 Participer aux séminaires, ateliers au niveau régional et international et voyages d'études.	30 581	-	-	30 581	
9	Pérennisation et fonctionnement du processus ITIE-GUINEE.	394 525	-	-	394 525	
	9.1 à 9.3 Veiller au respect de l'application des Actes (Décrets, Arrêtés), mener le plaidoyer auprès du Gouvernement, des PTF et des Sociétés Minières pour leur contribution au financement du processus ITIE ; élaborer, discuter et adopter un projet de texte fixant le prélèvement de 0,30 % des recettes fiscales nettes ou de 3,55 % aux régies financières du MMG (FIM, CPDM, BNE, ...).	pm	-	-	pm	
	9.4 à 9.6 Organiser la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Supervision, du Comité de Pilotage et des Commissions Opérationnelles.	22 500	-	-	22 500	
	9.7 Préparer, élaborer, adopter et publier dans les journaux le PTBA 2024.	5 000	-	-	5 000	
	9.8 et 9.9 Mobiliser les ressources financières et envoyer les courriers aux Partenaires Techniques et Financiers pour leur contribution au financement pérenne de l'ITIE-GUINEE.	pm	-	-	pm	
	9.10 à 9.11 Acquérir les matériels informatiques, équipements et mobiliers de bureaux.	102 700	-	-	10 700	
	9.12 Héberger, former et mettre à jour le site web itie-guinee.org.	25 000	-	-	25 000	
	9.13 à 9.15 Appuyer et améliorer la gestion.	73 000	-	-	73 000	
	9.16 Contribution du Gouvernement Guinéen au financement du Secrétariat International ITIE.	10 000	-	-	10 000	
	9.17 Assurer le fonctionnement régulier des organes de l'ITIE-GUINEE (coûts des opérations).	156 325	-	-	156 325	
	TOTAL GENERAL (1 + 3 + 6 + 7 + 8 + 9) :	623 596	65 000	45 613	734 209	

Conakry le 23 Janvier 2023

Le Président du Comité de Pilotage

Bachir CAMARA

II. TABLEAU DES ACTIVITES POUR LESQUELLES LE FINANCEMENT EST A RECHERCHER

Axes	Activités	Montant USD	Proposition source de financement
1	1.13 Organiser un (1) atelier de sensibilisation sur la propriété effective pour les personnes politiquement exposées	10 000	SOCIETES MINIERES
	Total 1 :	10 000	
3	3.9 Traduire et imprimer la synthèse du Rapport ITIE 2022 en quatre (4) langues nationales	10 000	PTF
	Total 3 :	10 000	
5	5.5 Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques et environnementaux	30 000	ANAIM
	Total 5 :	30 000	
7	7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE	25 000	ANAIM
	7.15 Organiser des émissions et reportages à la Radio et TV	10 000	PTF
	7.16 Suivre et évaluer périodiquement l'ensemble des activités de communication et mesurer leurs impacts	4 000	PTF
	Total 7 :	39 000	
8	8.4 Organiser un atelier de sensibilisation sur le genre dans le processus ITIE	10 000	SOCIETES MINIERES
	8.7 Participer aux ateliers, séminaires, voyages d'études au niveau régional et international	32 019	PTF
	8.9 Divulguer le Rapport ITIE par les Organisations de la Société Civile	50 000	PTF
	Total 8 :	92 019	
TOTAL GENERAL (1 + 3 + 5 + 7 + 8) :		181 019	

Conakry, le/...../ 2024

Le Consultant Comptable et Financier

Le Secrétaire Exécutif

Le Président du CP

Sékou Amadou DRAME

Mamadou DIABY

Bachir CAMARA

VENTILATION DES COÛTS PAR COMPOSANTES / CADRE LOGIQUE (EXPRIME EN USD)

N°	HIERACHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
I	Objectif global	En tant que Pays ayant atteint un score de 88/100, c'est de poursuivre et renforcer la mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs.	La Guinée doit être pouvoir le peloton de tête des pays ayant un score de plus de 88 points dans le but d'atteindre les 100 points	Rapports ITIE, Rapports d'Avancement	Gouvernement de la République de Guinée		
II	Objectifs spécifiques	Mettre en œuvre le processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée avec des axes stratégiques en vue d'atteindre avec succès la Validation : le score le plus élevé.	Les cinq mesures correctives sont traitées et répondent aux Exigences de l'ITIE INTERNATIONALE	Rapport de Validation, Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE	Comité de pilotage et Secrétariat Exécutif	656 203	71,70 %
		1. Améliorer le cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat.	Le cadre légal, institutionnel, l'octroi des licences, des contrats, la PE et la participation de l'Etat sont renforcés à travers le respect scrupuleux des textes réglementaires et légaux	Registre d'octroi des licences, contrats sont à jour et actualisés. Les propriétaires effectifs et la participation de l'Etat sont disponibles.	MMG/CPDM/DGI/GMP	30 000	
		2. Suivre l'exploration et la production.	La mise en place du système de suivi est opérationnelle.	Publication annuelle des rapports de suivi.	MMG/IGM/MATD/GMP/DNM/BSD	pm	
		3. Collecte des taxes et des redevances en vue de la production et la publication du Rapport ITIE-GUINEE 2022 et le Rapport Annuel d'Avancement 2023.	Lest taxes et redevances sont collectées pour la production et la présentation du Rapport ITIE et du Rapport d'Avancement.	Rapport de l'Administrateur et Rapport d'Avancement sont disponibles publiés sur site et dans les journaux.	GMP/SE	140 613	
		4. Affectation des revenus.	Les revenus sont affectés selon les règles convenues.	Les différents rapports de suivi sont disponibles et publiés.	MMG/MATD/MB/MEF /GMP	pm	
		5. Suivre la gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable.	La gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable est suivie régulièrement.	Les différents rapports sont publiés.	MMG/MATD/MB/MEF/GMP	30 000	



N°	HIERACHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
		6. Maintenir et avoir le score le plus élevé de la Validation	Le score le plus élevé de la Validation est atteint et maintenu par la Guinée	Rapport de Validation disponible et publié.	GMP/SE	10 000	
		7. Renforcer la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE.	La stratégie de communication et dissémination des Rapports ITIE est renforcée permettant une large information et connaissance du processus ITIE	La stratégie de communication et de dissémination est disponible	GMP/SE	167 490	
		8. Renforcer les capacités et la formation des parties prenantes sur le processus ITIE.	Les collègues du GMP sont outillés pour la mise en œuvre de l'ITIE.	Tenue des ateliers, Rapports de formations et de voyages d'études.	GMP/SE	142 600	
		9. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance des organes de l'ITIE-GUINEE.	Les organes de l'ITIE-GUINEE sont pérennes, coordonnés et performants	Fonctionnement régulier et réalisation des différents objectifs	GMP/SE	135 500	
III	Coût des opérations et de Fonctionnement	a. Acquisition des biens.	Les biens sont acquis	Facture, BC, BL, PV réception	Secrétariat Exécutif	102 700	11,22 %
		b. Fonctionnement (Appui opérationnel).	Le fonctionnement est normal	Disponibilité de financement	Secrétariat Exécutif	156 325	17,08 %
TOTAL GENERAL :						915 228	100 %



PLAN DE FINANCEMENT PAR BAILLEUR (EXPRIME EN USD)

Bailleur de Fonds	GESTION PREVISIONNELLE				Total
	2024				
	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre	
BND/ETAT GUINEEN (FINANCEMENT IDENTIFIE)	137 377	142 871	130 474	212 874	623 596
FONDS EGPS / BANQUE MONDIALE	-	65 000	-	-	65 000
FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER	-	45 613	-	-	45 613
FINANCEMENT A RECHERCHER	34 004	56 507	46 504	44 004	181 019
TOTAL GENERAL :	171 381	309 991	176 978	256 878	915 228
BESOIN DE TRESORERIE	171 381	481 372	658 350	915 228	-

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2024

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
1. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat. (Exigence 2)	Rendre efficace et efficiente la transparence en matière de procédure d'octroi des droits dans le secteur extractif, conformément à l'exigence 2 de la Norme 2023	Manque de transparence dans l'octroi des permis, contrats et licences	Insuffisance de dispositifs relatifs à l'ITIE dans le Code Minier	1.1 Suivre le processus de modernisation du cadastre minier	Le cadastre minier est modernisé	Disponibilité des données en temps réel	MMG/CPDM	1 ^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024	pm	
				1.2 S'assurer que la mise à jour de cette modernisation prend en compte les préoccupations de l'ITIE selon la Norme 2023, et que ces préoccupations figurent dans la base de données que le Consultant doit élaborer pour le CPDM	La base de données est opérationnelle	Les préoccupations sont mentionnées dans le rapport du Consultant	MMG/CPDM/ CONSULTANT	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
				1.3 Publier sur le site web du CPDM les procédures d'octroi des licences et la liste des bénéficiaires	Les données du cadastre sont publiées sur le site web	Site du cadastre actualisé. Lien établi entre le CPDM et l'ITIE-GUINEE	MMG/CPDM	Janvier à Décembre 2024	pm	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
		Insuffisance d'une politique claire et exhaustive de divulgation des informations contextuelles sur les IE		1.4 Améliorer les règles et principes existants en matière d'octroi des licences minières conformément au nouveau code minier notamment le rôle du CPDM	Les nouvelles procédures sont ; mises en place et opérationnelles	Publication officielle dans la presse et sur le site web des procédures en vigueur au niveau du CPDM	MMG/CPDM	Janvier à Décembre 2024	pm	
	Divulgation de la PE Compiler les actes juridiques en phase avec la sous-exigence 2.5 et identifier tous les obstacles pouvant empêcher cette divulgation ainsi que la stratégie à adopter.	Informar toutes les parties concernées pour la divulgation de la propriété effective en vue de pouvoir satisfaire à cette exigence	Insuffisance de dispositifs relatifs à l'ITIE dans le code minier	1.5 Renforcer le système d'identification des propriétaires effectifs	La liste des propriétaires effectifs est établie	Disponibilité des listes des propriétaires effectifs	GMP	2 ^{er} Semestre 2024	pm	
	Renforcer le cadre légal et institutionnel et prévoir l'intégration de la PE des IE dans les textes d'application des Codes : Miner et Pétrolier	Considérer les obligations de déclaration concernant des personnes politiquement exposées		1.6 Faire la liste des personnes pour lesquelles la Loi interdit l'activité minière	La liste des personnes exposées politiquement est établie	Liste disponible et publiée sur le site du CPDM en lien avec l'ITIE	GMP/IR/CPDM	2 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				1.7 Organiser un atelier regroupant les Institutions Républic. (IR) et le GMP pour trouver une solution à un obstacle potentiel	Un consensus est trouvé pour la divulgation des personnes politiquement exposées propriétaires IE	PV d'atelier disponible et publié sur le site.	GMP/IR	2 ^{ème} Trimestre 2024	10 000	BND

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
				1.8 Organiser un atelier de Validation sur l'avant-projet de Loi sur la Propriété Effective avant transmission au Conseil des Ministres et au Conseil National de la Transition	Un projet de Loi est proposé sur la divulgation des propriétaires effectifs des Industries Extractives	Projet de Loi est disponible.	GMP/IR/ Ministère de la Justice.	1 ^{er} Trimestre 2024	10 000	BND
				1.9 Soumettre la proposition du Projet de Loi aux Parlementaires	Le projet de Loi est soumis aux Parlementaires	Lettre de transmission de ce Projet de Loi.	GMP/ SECRETARIA EXECUTIF.	2 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				1.10 Faire un plaidoyer pour l'adoption du Projet de Loi	Les Parlementaires sont sensibilisés sur le Projet de Loi concernant la Propriété Effective des Industries Extractives	Lettre ou Procès-Verbal de plaidoyer	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	2 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				1.11 Adopter la proposition de Loi sur la Propriété Effective des IE	Le Projet de Loi est adopté par le Conseil Nationale de la Transition	Ratification du Projet de Loi	GMP/CNT	3 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				1.12 Promulguer la Loi sur la Propriété Effective des Industries Extractives	La Loi est promulguée	Publication dans le Journal Officiel et sur le Site Web ITIE	PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	4 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
	Identifier les contraintes à la divulgation de la Propriété Effective des Industries Extractives			1.13 Organiser un (1) atelier de sensibilisation sur la Propriété Effective pour les personnes politiquement exposées par cette divulgation	Toute contrainte à la divulgation de la Propriété Effective est éliminée	Rapport de l'atelier est disponible	CS/GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier à Décembre 2024	10 000	Financement à rechercher

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement	
	Créer et tenir un Registre des PE des IE au niveau du CPDM			1.14 Tenir et remplir convenablement le registre des Propriétaires Effectifs des IE par le CPDM	Un Registre des propriétaires effectifs est ouvert	Registre correctement tenu	CPDM.	2 ^{ème} Trimestre 2024	pm		
				1.15 Publier sur les sites CPDM et ITIE les Propriétaires Effectifs des Industries Extractives	Le Registre est rendu accessible au public	Liste des PE est disponible et publier sur les sites web	MMG/MJ (Bureau d'enregistrement des activités économiques)	2 ^{ème} Trimestre 2023	pm		
	Sensibiliser les entités déclarantes pour cette collecte des informations			Instaurer le mécanisme de collecte et de publication des données sur la PE	1.16 Divulguer les informations sur la Propriété Effective à travers les formulaires de déclaration ITIE	Les formulaires de déclaration contiennent désormais les informations sur les PE des IE	Certification des formulaires de déclaration	GMP/ Administrateur Indépendant	1 ^{er} et 2 ^{ème} Trimestres 2024	pm	
					1.17 Inclure les exigences de l'ITIE relatives à la divulgation des PE des IE dans les formulaires de déclaration des entreprises	Les informations sur la Propriété Effective des IE sont incluses	Rapport disponible et publié sur le site web	S.E. ITIE-GUINEE/ Administrateur Indépendant	Janvier à Décembre 2024	pm	
					1.18 Organiser une rencontre d'échanges entre le GMP et le CPDM en vue de familiariser avec le formulaire ITIE sur la PE des IE en tenant compte du genre.	La rencontre est réalisée	Procès-Verbal de rencontre d'échange	GMP/SE/ CPDM.	3 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
					1.19 Exiger des informations sur la PE au moment de l'octroi, de la cession et du transfert des licences	Les informations sur la Propriété Effective des Industries Extractives sont obtenues	Informations disponibles et publiées sur les sites CPDM et ITIE.	S.E. ITIE-GUINEE/CPDM/ Administrateur Indépendant	Janvier 2023 à Décembre 2024	pm	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
	Divulguer annuellement les données sur la Propriété Effective des IE et appliquer l'article 90 du Code Minier relatif aux cessions, transmissions et amodiations des Industries Extractives	Considérer la ponctualité des données sur la Propriété Effective des Industries Extractives		1.20 Publier annuellement dans le ou les Rapports ITIE la situation sur la Propriété Effective	Les informations sur la Propriété Effective sont publiées en même temps que les Rapports ITIE	Rapports ITIE disponibles et publier sur le site web.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2023	pm	
		Accessibilité des données sur la Propriété Effective des Industries Extractives		1.21 Publier les informations (liste) sur la Propriété Effective des Industries Extractives sur le site web de l'ITIE et du MMG ainsi que dans les journaux	Les informations sur la Propriété Effective des Industries Extractives sont publiées sur le site web ITIE et dans les journaux	Informations disponibles et publiées sur le site web et journaux	SE/MMG	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
				1.22 Divulguer la participation de l'Etat dans les Industries Extractives conformément à la sous-exigence 2.6 de la Norme 2023	La participation de l'Etat est divulguée.	Informations disponibles et publiées sur le site web	SE/GMP/MMG	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
				1.23 Evaluer la mise en œuvre des obligations légales des bénéficiaires des licences et contrats et étudier le processus de traitement du cadastre	Le processus de traitement du cadastre est effectif	Information obtenue sur les titres miniers dans un bref délai	GMP/SE/ CPDM	4 ^{ème} Trimestre 2024	pm	



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
				1.24 Publier la liste des sociétés minières où l'Etat détient des parts/actions	La liste des Sociétés est publiée.	Liste publiée sur le site web du MMG et de l'ITIE-GUINEE	GMP/SE/CPDM/MMG	Janvier 2023 à Décembre 2024	pm	
		Conflits des responsabilités institutionnelles de la participation de l'Etat dans les sociétés minières	Ambiguïté des responsabilités institutionnelles	1.25 Etablir un lien entre le site des contrats miniers et le site web itie-guinee.org	Le lien est établi	Le lien est créé et opérationnel	MMG/GMP/SE	Janvier 2024 à Décembre 2024.	pm	
				1. 26 Assurer le suivi auprès des services de l'administration concernés et publier sur leurs sites des contrats et avenants, conventions, accords et registres des licences des PE	La liste des Propriétaires Effectifs est établie	Production d'un rapport de suivi des actions/parts et leur publication sur le site web.	MMG/SOGUIPAMI/GMP/SE/CPDM	Juillet 2024 à Décembre 2024	pm	
	Doter le pays d'un cadre légal et fiscal qui améliore la transparence et la bonne gestion des ressources minières	Non application correcte de certaines dispositions contenues dans le Code Minier.	Insuffisance de transparence, risques de chevauchement et de corruption.	1.27 Vulgariser les dispositions pertinentes des lois sur le secteur extractif et sensibiliser les parties prenantes sur la Propriété Effective	Les parties prenantes sont sensibilisées	La Loi est votée et publiée (J.O) et promulguée (Décrets)	MMG/GMP/SE/CONSULTANT	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
Sous-Total 1 :									30 000	
Indicateur d'impact : Existence des textes juridiques appliquées et respect du cadre légal, institutionnel et règlementaire.										



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
2. Suivi de l'exploration et de la production. (Exigence 3).	Mettre en place un système efficace et sécurisé pour le suivi de l'exploration et de la production tout en instaurant la transparence de la production et de l'exportation minière	Le suivi de l'exploration de la production et de l'exportation n'est pas systématique par manque de contrôle adéquat	La vérification de l'exploration de la production et de l'exportation par l'Etat fait défaut	2.1 Renforcer les capacités du personnel de mines chargé des opérat. de suivi en termes technique et de contrôle pour une évaluation quantitative et qualitative des productions et exportations, en conformité avec la Norme ITIE 2023	Le Personnel est bien formé	Nombre de séances de travail et nombre d'agents formés à cette tâche	MMG/DNM/DGD/ GMP/SE/ SOCIETES MINIERES	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
		Insuffisance de contrôle des sociétés par l'Administration	Risque de manques à gagner	2.2 Equiper le Personnel et mettre en place un dispositif de suivi informatisé centralisant les informations sur les différentes données	Le Personnel est bien équipé	Suivi informatisé et opérationnel		Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
	Diversifier et optimiser l'exploitation des ressources minières	L'exploitation minière est peu intégrée avec d'autres activités qui pourraient créer une valeur ajoutée	Manque de transformation sur place et d'intégration de l'exploitation minière avec d'autres activités engendrant des manques à gagner	2.3 Divulguer les données sur les activités d'explorat., sur la production, sur les exportations et les émissions de gaz à effet de serre pour l'exercice fiscal y compris les volumes de production et la valeur de la product. et des exportations par matière de base, conformément à l'Exigence 3	Les populations sont informées des données de la production et des exportations	La divulgation des données est disponible dans le Rapport ITIE	MMG (BSD)/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
Sous-Total 2 :									pm	
Indicateur d'impact : Publication annuelle des rapports de suivi sur la production.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
3. Collecte des recettes (Produire et publier les rapports : Exigence 4)	Elaborer, produire et publier les rapports portant sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements et des revenus pour les années fiscales 2021, 2022 et 2023	Difficulté de respecter les délais de production des informations fiscales, tant bien au niveau de l'administration et des sociétés minières.	Une forte implication de toutes les parties prenantes pour le suivi des recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant est nécessaire	3.1 Renforcer la capacité du Secrétariat Exécutif pour l'application correcte des deux Arrêtés	Le Rapport est produit à temps	Nombre de sociétés et services de l'administration ayant participé à la collecte	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
		Risque de retard de disponibilité des informations		3.2 Elaborer et adopter les TDR pour la collecte et la réconciliation des données du Rapport ITIE 2022 selon la Norme ITIE et les procédures du bailleur	Les TDR sont préparés et validés par le Comité de Pilotage	TDR produits et publiés dans les journaux.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF / BAILLEURS DE FONDS	1 ^{er} Trimestre 2024	pm	
				3.3 Poursuivre l'appui du consultant national pour l'élaboration d'une étude de cadrage pour l'année 2022	Le seuil de matérialité et le périmètre sont définis	Le contrat est signé. Le rapport sur l'étude de cadrage est disponible	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT	2 ^{ème} Trimestres 2024	45 613	Fonds d'Investissement Miniers (BND)
				3.4 Négocier les Contrats avec l'Administrateur Indépendant	Les Contrats sont négociés	Les Contrats sont signés	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT	1 ^{er} et 2 ^{ème} Trimestres 2024	pm	
				3.5 Organiser l'atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration	Les formulaires de déclaration sont bien remplis	Nombre de participants à l'atelier.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT	1 ^{er} et 2 ^{ème} Trimestres 2024	10 000	BND



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
				3.6 Organiser des réunions en vue de l'analyse et l'approbation du rapport provisoire 2022	Les parties prenantes ont pris connaissance du contenu des rapports	Rapport provisoire est disponible	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	4 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				3.7 Produire et adopter le rapport définitif 2022	Le rapport est corrigé et approuvé	Rapport définitif est disponible sur le site web	GMP/PTF/ SECRETARIAT EXECUTIF	2 ^{ème} Trimestre 2024	65 000	EGPS / BANQUE MONDIALE
				3.8 Organiser la cérémonie de publication du rapport ITIE 2022	Le rapport est publié y compris sur le site web itie-guinee.org	Nombre de copies distribuées. Publication sur le site web et dans les Journaux	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	2 ^{ème} Trimestre 2024	5 000	BND
				3.9 Traduire et imprimer la synthèse du Rapport 2022 en quatre langues nationales	Les traductions sont disponibles	Nombre de séances d'information et de participants	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	4 ^{ème} Trimestre 2024	10 000	Financement à rechercher
				3.10 Elaborer et publier le rapport d'avancement des activités pour l'année 2023	Le rapport d'avancement est élaboré et publié sur le site	Le rapport est disponible.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	2 ^{ème} Trimestre 2024	5 000	BND
Sous-Total 3 :									140 613	
Indicateur d'Impact : Niveau d'appropriation par les parties prenantes et les populations cibles.										



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
4. Gestion et répartition des recettes (Exigence 5).	Assurer un meilleur suivi de la gestion de l'affectation des revenus issus des Industries Extractives	Difficulté de retracer tous les revenus au niveau des Communes Rurales et Urbaines	Gestion inefficace, les revenus profitent peu aux communautés locales.	4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes y compris la répartition et les transferts infranationaux	L'étude est réalisée	Rapport d'étude disponible	MMG/MATD/MB/GMP/SE/CONSULTANT	Janvier à Décembre 2024	pm	-
		Insuffisance de transparence dans les transferts infranationaux. Faible répartition des revenus entre le niveau central, le niveau déconcentré et le niveau décentralisé		4.2 Former les Receveurs Communautaires sur le Processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration	Les receveurs sont formés	Module de formation et nombre de Receveurs formés	MATD/MEF/GMP/SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier à Décembre 2024	pm	-
	Améliorer la gestion et la redistribution des revenus (traçabilité)	Faible accès du public aux informations sur la gestion des fonds Nécessité d'harmonisation de la distribution des ristournes minières	Manque à gagner fiscal	4.3 S'assurer que les dispositions prévues dans le Code Minier sont appliquées	Les dispositions sont appliquées	Les revenus sont retracés	GMP/SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
Sous-Total 4 :									pm	
Indicateur d'Impact : Répartition des revenus issue des IE est enregistrée et rendue Transparente.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
5. Dépenses sociales, économiques, environnementales et de politique de développement durable (Exigence 6).	Améliorer la gestion des dépenses publiques face à la volatilité des revenus issus des Industries Extractives	Faible capacité de gestion des revenus issus des I.E versés au niveau central et pris en compte dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat	Renforcement des capacités pour la maîtrise des procédures de dépenses issues du secteur minier	5.1 S'assurer que la Loi de Finances a pris en compte les revenus miniers dans le volet recettes et dépenses	Les revenus miniers sont pris en charge	Loi de Finances	MMG/MB/MEF/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
				5.2 S'assurer que la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat	Les comptes sont certifiés	Loi de règlement	Cour des Comptes/GMP/ SECRETARIAT EXECUTEF	Janvier 2024 à Décembre 2024	Pm	-
	Evaluer les effets et impacts de l'ITIE sur la gouvernance sociale, économique et environnemental des sociétés minières sur la population cible	Améliorer la transparence dans la distribution des recettes aux ayants droits issus de l'exploitation minière	Evaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE	5.3 S'assurer que les revenus issus des Industries Extractives sont effectivement utilisés dans la mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL)	Le budget participatif est élaboré	Nombre de Communes ayant mis en place le budget participatif avec les réalisations effectuées	MMG/MATD/ GMP/SE	Janvier 2024 à Décembre 2024	Pm	-
				5.4 Renforcer le partenariat public et privé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur minier	Le chronogramme de la mise en œuvre du PPP est produit	Mise en place d'un système opérationnel de partenariat public et privé (PPP)	MMG/MIPPP/ MEFP/MATD/ PTF/GMP/ SE	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
	Améliorer la contribution du secteur du Développement Durable	Part de l'industrie extractive dans le PIB		5.5 Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques et environnementaux	L'étude est réalisée	Rapport d'étude disponible et publié	MMG/MEFP/ MATD/GMP/ SE/ CONSULTANT	Janvier à Décembre 2024	30 000	Financement à rechercher
Sous-Total 5 :									30 000	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
6. Résultats et impact (Exigence 7).	Evaluer les progrès réalisés et les obstacles qui empêchent la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE	Des opportunités existent pour mieux évaluer l'impact réel de la mise en œuvre	Evaluation des progrès réalisés et des obstacles.	6.1 Evaluer trimestriellement les activités contenues dans le PTBA en tenant compte des mesures correctives	L'évaluation trimestrielle est effectuée	Rapport d'évaluation disponible	GMP/SE	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
	Mesures prises pour la continuité de la mise en œuvre du processus ITIE-GUINEE suite aux recommandations du CA	Renforcement des capacités du Personnel du Secrétariat Exécutif	6.2 Entamer suivre les opérations de la préparation à l'exercice de la Validation prévue à partir de Janvier 2025	L'auto-évaluation est réalisée	Le Rapport de suivi	GMP/SE/CONSULTANT/SECRETARIAT INTERNATIONAL	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-	
				6.3 Elaborer et adopter les TDR en tenant compte de la Norme 2023	Les TDR sont élaborés et adoptés	PV de session d'adoption	GMP/SE/SECRETARIAT INTERNATERN	1 ^{er} Janvier 2024 au 31 Juillet 2024	pm	-
	Processus de validation	Respect des Exigences de la Norme 2023	6.4 Consulter les parties prenantes dans le cadre de l'auto-évaluation	Les parties prenantes sont consultées	Rapport de l'auto-évaluation disponible	GMP/SE.	4 ^{ème} Trimestre 2024	-	-	
			6.5 Prendre en compte les recommandations de l'auto-évaluation	Les recommandations sont appliquées	Procès-Verbal de Réunion disponible	GMP/SE	4 ^{ème} Trimestre 2024	-	-	
			6.6 Assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés de ces ressources	Les parties prenantes se sont engagées	Document d'engagement établi	GMP/SE	1 ^{er} Janvier 2024 au 31 Janvier 2024	pm	-	
			6.7 Collecter toute la documentation liée à la mise en œuvre pour la satisfaction des mesures correctives	La documentation est collectée	Document disponible sur la satisfaction des mesures correctives	GMP/SE	1 ^{er} Août 2024 au 31 Décembre 2024	pm	-	



				6.8 Transmettre toute la documentation adoptée par le CP au Secrétariat International	La documentation est adoptée par le Comité de Pilotage	Procès-Verbal d'adoption	GMP/SE/SECRETARIAT INTERNATIONAL	4 ^{ème} Trimestre 2024	pm	
				6.9 Commentaires du Rapport de Pré-Validation du Secrétariat International par le Comité de Pilotage	Le Projet de Rapport est produit	Rapport transmis avec accusé de réception des commentaires	GMP/SE/SECRETARIAT INTERNATIONAL	1 ^{er} Trimestre 2025	pm	
				6.10 Prendre en compte les commentaires et recommandations du Secrétariat International par le Comité de Pilotage en vue de la production du Rapport final.	Les commentaires sont pris en compte	Le Rapport de Validation est disponible	GMP/SE/SECRETARIAT INTERNATIONAL	1 ^{er} Trimestre 2025	pm	
				6.11 Après la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE, la Guinée a obtenu le Score le plus élevé	La Guinée a obtenu le Score Global le plus élevé	Décision du Conseil d'Administration	Conseil d'Administration ITIE	2 ^{ème} Trimestre 2025	pm	
				6.12 Organiser la cérémonie de publication portant sur la Validation de la Guinée	La cérémonie est organisée	Rapport de cérémonie disponible		2 ^{ème} Trimestre 2025	10 000	BND
Sous-Total 6 :									10 000	
Indicateur d'impact : La Guinée a satisfait les trois composantes de la Validation et a obtenu la note maximum (la plus élevée).										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
7. Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des rapports	Promouvoir la Norme ITIE 2023 et le processus de mise en œuvre et renforcer le débat public autour des revenus du secteur extractif	Appropriation de l'ITIE par les institutions de l'Etat et la Société Civile	Faible connaissance de l'ITIE par l'Administration, les Institutions et la Société Civile	7.1 Mettre à jour la stratégie de communication	La stratégie de communication est mise à jour	Le rapport est disponible et publié sur le site web	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
				7.2 Plaidoyer pour accroître l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE	Le plaidoyer est effectué.	L'ITIE dispose des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de son processus. La Norme ITIE est largement connue	MMG/GMP/SE/ PARTENAIRES	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	-
				7.3 Réaliser la mission de dissémination du Rapport ITIE 2022 dans les zones minières	Les communautés sont informées du contenu des Rapports ITIE-GUINEE	TDR de la mission, rapport de mission, nombre de copies de rapports distribués au public. Nombre de journaux ayant publiés les rapports. Nbre de débats dans les radios Communautaires	GMP/SE/MATD	4 ^{ème} Trimestre 2024	80 000	BND /PTF / SOCIETES MINIERES
				7.4 Présenter les Rapports à la maison de la presse	Les Rapports sont présentés	Les Rapports sont disponibles	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	4 ^{ème} Trimestre 2024	1 000	BND
				7.5 Présenter les Rapports dans six (6) Universités	Les Rapports sont présentés	Les Rapports sont disponibles	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	4 ^{ème} Trimestre 2024	4 000	BND
				7.6 Publier les rapports de synthèse dans 3 journaux de la place	La synthèse des Rapports est publiée	Les Rapports sont disponibles	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	3 ^{ème} Trimestre 2024	12 100	BND



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
	Faire comprendre à la population le processus ITIE : enjeux et contenus des rapports portant sur la collecte	Faible communication sur le processus ITIE.	Insuffisance de la connaissance de l'ITIE.	7.7 Insérer dans les messages et les spots publicitaires sur l'ITIE au niveau des Radios et TV	Les populations sont informées du processus ITIE	Nombre d'avis et de messages insérés. Nombre de personnes sensibilisées. Nombre d'émissions	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	9 680	BND
		Sources d'informations actuelles sont limitées à la dissémination des rapports ITIE, aux émissions Radio et TV, au bulletin magazine ITIE, etc....	Sources d'informations non variées et diversifiées	7.8 Conception et impression des agendas et calendriers ITIE-GUINEE 2025	Les parties prenantes sont largement informées sur le processus	Nombre d'agendas et de calendriers distribués. Nombre de bénéficiaires	SECRETARIAT EXECUTIF.	4 ^{ème} Trimestre 2024	10 000	BND
				7.9 Insérer les avis à manifestation d'intérêt dans les journaux	Les avis à manifestation d'intérêt sont publiés	Nombre de journaux ayant insérés les messages. Nombre de visiteurs	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2024 à Décembre 2024	1 210	BND
				7.10 Augmenter et renouveler le nombre de panneaux publicitaires.	Les panneaux sont affichés	Nombre de panneaux affichés	SECRETARIAT EXECUTIF	pm	pm	-
	Produire et réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE			7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE	Le film est réalisé et disponible	Nombre de supports médiatiques	GMP/SE/ CONSULTANT.	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Trimestre 2024	25 000	Financement à rechercher
				7.12 Concevoir et réaliser les bulletins et les podcasts	Les bulletins et podcasts sont disponibles et diffusés	Nombre d'impression et de distribution des bulletins	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT	Janvier 2024 à Décembre 2024	5 000	BND



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
	Diffuser largement le processus ITIE en langues nationales dans les radios, TV et radios communautaires	Faible vulgarisation de la Norme ITIE 2023	Impact de l'ITIE mal perçu	7.13 Conception et impression des dépliants et des kakémonos	Dépliants, et Kakémonos sont disponibles	Nombre de dépliants distribués. Nombre de bénéficiaires	Secrétariat Exécutif.	3 ^{ème} Trimestre 2024	2 500	BND
				7.14 Information, abonnement, documentation et revues	Informations publiées, abonnements réguliers	Nombre de revues et documentations disponibles	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	3 000	BND
				7.15 Organiser des émissions et reportages à la Radio et à la Télévision	Les débats interactifs sont organisés à l'intention des groupes cibles. Le public a une connaissance approfondie du processus	Nombre de débats, des émissions et de reportages réalisés	GMP/SE/TV & RADIOS	Janvier 2024 à Décembre 2024	10 000	Financement à rechercher
				7.16 Suivre et évaluer périodiquement l'ensemble des activités de communication, apprécier les résultats et mesurer leurs impacts	Le suivi et l'évaluation sont rendus périodiques	Rapports de suivi et d'évaluation disponible et exploités	SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	4 000	Financement à rechercher
	Impliquer les femmes dans le processus ITIE			7.17 Veiller à l'implication des femmes dans le déroulement du processus ITIE	Les femmes sont impliquées dans le processus	Nombre de femmes impliquées	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
Sous-Total 7 :									167 490	
Indicateur d'impact : Pourcentage de guinéens informés sur le processus ITIE.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
8. Renforcement des capacités et formation des parties prenantes sur le processus	Organiser des ateliers à l'intention des parties prenantes suivant la Norme ITIE 2023.	Faible niveau d'appropriation du processus par certains membres du Gouvernement et le GMP	Faible maîtrise du processus ITIE	8.1 Organiser un atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement et les Institutions Républicaines	L'atelier est organisé pour une meilleure appropriation du processus par les membres du Gouvernement et Institutions	Rapport de l'atelier et nombre de participants.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	1 ^{er} Trimestre 2024	10 000	BND
	Sensibiliser les nouvelles entreprises du secteur extractif en vue de leur adhésion au processus ITIE	Toutes les parties prenantes doivent être bien outillées pour une meilleure compréhension du processus ITIE		8.2 Organiser un atelier sur la Norme 2023 en faveur des membres du GMP	L'atelier est organisé.	Rapport de l'atelier.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	2 ^{ème} Trimestre 2024	10 000	BND
				8.3 Organiser un atelier de sensibilisation avec les nouvelles entreprises sur le processus ITIE	L'atelier est organisé et les nouvelles entreprises sont disposées à participer au processus	Rapport de l'atelier. Nombre de nouvelles sociétés sensibilisées et intégrées dans le périmètre	GMP/SE/MMG/ CHAMBRE DES MINES.	1 ^{er} Trimestre 2024	pm	
				8.4 Organiser un (1) atelier de sensibilisation avec genre sur le processus ITIE	L'atelier est organisé	Rapport disponible	PCQVP/GMP	2 ^{ème} Trimestre 2024	10 000	Financement à rechercher
	Elaborer, adopter et mettre en œuvre un plan de formation			8.5 Identifier les besoins en format. des parties prenantes en matière de transparence	Besoin de formation identifiée	Nombre de formations identifiées	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
				8.6 Mettre en œuvre et adopter un plan de formation	Plan de formation approuvé et disponible	Nombre de modules élaborés. PV d'approbation du plan de formation	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
	Participer aux ateliers, séminaires et formations à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'aux voyages d'études pour partager et échanger les expériences avec les autres Pays		Mise à jour des membres du GMP et du SE conformément au processus ITIE	8.7 Participer aux ateliers, séminaires au niveau régional et international et voyages d'études	Les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Exécutif sont mieux outillés	Nombre de rapports des ateliers et séminaires publiés et disponibles y compris sur le site. Nombre de bénéficiaires de formation et voyages d'études à l'étranger	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ PARTENAIRES.	Janvier 2024 à Décembre 2024	62 600 (30 581) (32 019)	BND/PTF/ SOCIETES MINIERES BND Financement à rechercher
				8.8 Former les membres du GMP, les cadres et agents du Secrétariat Exécutif	Cadres et Agents sont formés	Nombre de rapports de formation	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ PARTENAIRES	Janvier 2024 à Décembre 2023	voir 8.7	BND/PTF
	Appuyer la Société Civile dans la mise en œuvre du processus ITIE	Mauvaise appréhension du processus des Industries Extractives par la Société Civile		8.9 Divulguer les Rapports ITIE par les organisations de la Société Civile	La Société Civile participe au processus ITIE	Nombre de personnes touchées par les séances de divulgation des rapports ITIE. Nombre de sessions.	GMP / SE / SOCIETE CIVILE / PARTENAIRES	Janvier 2024 à Décembre 2023	50 000	Financement à rechercher
Sous-Total 8 :									142 600	
Indicateur d'impact : Pourcentage des parties prenantes ayant compris le processus de mise en œuvre de l'ITIE.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
9. Pérenniser et améliorer le fonctionnement du Secrétariat Exécutif et les Organes de l'ITIE-GUINEE	S'assurer de la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE sur le plan national	Pérennisation de l'ITIE-GUINEE en levant les contraintes légales et les obstacles à sa mise en œuvre		9.1 Veiller au respect par les sociétés et les administrations des Actes relatifs à leurs obligations	Les Actes sont disponibles	Les déclarations sont conformes aux Actes.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
	Rendre l'ITIE financièrement indépendante et pérenne	Le financement de l'ITIE doit être pérennisé pour la poursuite de sa mise en œuvre	Insuffisance des moyens affectés pour la mise en œuvre de l'ITIE. Forte dépendance envers les partenaires au développement pour le financement	9.2 Mener le plaidoyer auprès des Ministères en charge des Mines et de la Géologie ; du Budget ; de l'Economie et des Finances ; du Plan et de la Coopération Internationale ; des Affaires Etrangères, et les Partenaires Techniques et Financiers y compris les Sociétés Minières pour leur contribution afin de doter l'ITIE-GUINEE des crédits suffisants	Les autorités ont compris le processus ITIE et s'impliquent pour le financement adéquat	Montant du financement obtenu auprès de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers et des Sociétés Minières	MMG/MB/MEFP/MAE/MCI/ ASSEMBLEE NATIONALE/ GMP/SE	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	
	Trouver des solutions idoines pour combler l'insuffisance financière relative à la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE	Le texte d'application concernant ce prélèvement est en cours.		9.3 Elaborer, discuter et adopter un texte fixant un prélèvement sur les recettes fiscales du secteur extractif ou faire supporter aux régies financières du MMG pour assurer le financement pérenne de l'ITIE-GUINEE	Le projet de texte est élaboré	Procès-Verbal de la réunion liste de présence	MMG/MB/MEFP/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Juin 2024	pm	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
	Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles	Retard de la tenue des réunions du Conseil de Supervision et insuffisance des Commissions Opérationnelles		9.4 Organiser dans le délais la tenue d'une réunion ordinaire par an du Conseil de Supervision et en cas de besoin une session extraordinaire	La participation effective de la majorité des membres du Conseil de Supervision.	Procès-Verbal. Nombre de présence des membres du Conseil de Supervision	CS/GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	1 ^{er} Trimestre 2024	4 500	BND
				9.5 Organiser la tenue régulière des réunions du Comité de Pilotage 12 sessions ordinaires par an et des sessions extraordinaires	La participation effective de la majorité des membres du Comité de Pilotage	Nombre de PV Nombre de présence des membres du Comité de Pilotage aux réunions	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	15 000	BND
				9.6 Organiser la tenue des réunions des Commissions	La participation effective des membres	Nombre de présence.	COMMISSIONS/ SECRETARIAT EXECUTI.	Janvier 2024 à Décembre 2024.	3 000	BND
	Elaborer et adopter le Plan de Travail et Budget			9.7 Elaborer et adopter le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et le publier dans les journaux et sur le site web	Le PTBA est présenté et approuvé	Plan de Travail et Budget Annuel sont disponibles et publiés dans les journaux et sur le site web	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	5 000	BND
	Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre du plan de travail	Insuffisance des ressources financières et matérielles	Retard de paiement des engagements et difficultés de financement.	9.8 Mobiliser les ressources financières	Les ressources sont disponibles et le PTBA exécuté.	Nombre de nouveaux accords de financements par Bailleurs. Montant obtenu	GMP/SE/ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	Pm
				9.9 Envoyer les courriers en annexant le PTBA et rencontres avec les PTF et les Sociétés Minières, ONG, etc...)	Les courriers sont adressés aux Partenaires Techniques et Financiers	Accord de Don signé	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/PTF	Janvier 2024 à Décembre 2024	pm	pm



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
				9.10 Acquérir 02 Véhicules et 01 Moto pour le Secrétariat Exécutif	Les biens sont achetés	Nombre de motos et véhicules disponibles	SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	82 700	BND/PTF/ SOCIETES MINIERES
				9.11 Acquérir les matériels, équipements et mobiliers de bureau.	Le Secrétariat Exécutif est équipé et rendu opérationnel	Nombre d'équipements disponibles	SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	20 000	BND
	Assurer le fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif	La réalisation des activités des missions est incertaine	Faute de disponibilité des moyens financiers et de déplacements	9.12 Héberger, former et mettre à jour le site web ITIE	Le site web est rendu accessible et opérationnel	Contrat et facture. Nombre de visiteurs sur le site	SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	25 000	BND
				9.13.1 Elaborer les états financiers.	Les états financiers sont élaborés et transmis à l'Auditeur.	Lettre de transmission et de réception des états financiers par l'auditeur. Rapports disponibles	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT	Janvier 2024 à Décembre 2024	45 000	BND
				9.13.2 Coordonner les activités du Secrétariat Exécutif	Rapports annuels élaborés					
				9.14 Auditer les états financiers	Les comptes sont audités et les rapports transmis au Gouvernement et aux Bailleurs de Fonds	Rapport d'audit disponible et distribué	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT.	Janvier 2024 à Décembre 2024	20 000	BND
				9.15 Actualiser le manuel de procédures administratives, comptables et financières	Les meilleures procédures sont mises en place	Manuel de Procédures disponible et conforme aux Normes nationales et internationales	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT	3 ^{ème} Trimestre 2024	8 000	BND
9.16 Contribution du Gouvernement Guinéen au financement du Secrétariat International de l'ITIE	Le financement est effectué	Ordre de virement	Gouvernement /GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	10 000	BND				



Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2024	Source de financement
				9.17 Fonctionnement	Le fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif et des organes de l'ITIE est assuré	Rapports disponibles	SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2024 à Décembre 2024	156 325	BND
Sous-Total 9 :									394 525	
Indicateur d'impact : Nombre de rapports d'activités et de suivi financier produits.										
TOTAL GENERAL = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9									915 228	

LISTE DES ABREVIATIONS

ACG	Association des Communes de Guinée
AN	Assemblée Nationale
ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BAD	Banque Africaine de Développement
BAFMP	Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses
BC	Bon de Commande
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BNE	Bureau National d'Expertise
BND	Budget National de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CAF	Valeur Coût, Assurance, fret
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CFU	Contribution Foncière Unique
CGI	Code Général des Impôts
CM	Code Minier
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National de la Transition
CP	Comité de Pilotage
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers
CPP	Contrat de Partage de Production
CR	Commune Rurale
CS	Conseil de Supervision
DD	Droits de Douane
DFE	Droit Fiscal d'Exportation
DFI	Droit Fiscal d'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

FAD	Fonds Africain de Développement
FD	Formulaire de Déclaration
FIM	Fonds d'Investissement Minier
FOB	Sans Frais à Bord (Free on Board)
GNF	Franc Guinéen
Ha	Hectare
IDA	Association Internationale pour le Développement
IE	Industrie Extractive
IGF	Inspection Générale des Finances
IR	Institution Républicaine
IS	Impôts sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KGNF	Millier de franc Guinéen
KM2	Kilomètre carré
KUSD	Millier de dollar Américain
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
PM	Primature (Premier Ministre)
Pm	Pour mémoire
PTB	Plan de Travail et Budget
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTTB	Plan de Travail Triennal et Budget
PV	Procès-Verbal
RTS	Retenue sur traitements et Salaires
SAG	Société Ashanti Goldfield
SE	Secrétariat Exécutif
SI	Secrétariat International
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNIM	Société Nationale des Infrastructures Minières
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du Patrimoine Minier
STE	Société
TA	Taxe d'Apprentissage
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TDR	Termes de Référence
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TV	Télévision
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VF	Versement Forfaitaire